

COMPTE RENDU DE REUNION D'INFORMATION PAR LA DDCSPP AU SUJET DES REFUGIES ET DE L'ACCUEIL DE FAMILLES REINSTALLÉES du 16 Janvier 2018

Présents : FEVRIER Eric, VIPREY Bernard, SALAT Patricia, LABOUYGUES Patrick, FIALON Catherine, GAUZINS Joël, VERDIER Pierrette, CAUMEL Claude, GAILLAC Jacqueline, BEDOUSSAC Claude, IZOULET Catherine, PICARD Rachel, BOUNIOL Lucie, BONHOURE Jean-Louis, DELCAUSSE Pascal, CHERPEAU Aline, JOLY Patrick

Absents excusés : BONNISSEAU Cécilia pouvoir à GAUZINS Joël.

Absents : FAURE Cédric, LAFON Monique

La réunion est ouverte à 20h00

Monsieur le Maire remercie Mme LAGNEAU, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, de son intervention auprès des membres du Conseil Municipal pour présenter l'accueil des migrants.

Mme LAGNEAU présente à l'ensemble du Conseil Municipal, en présence de Mr JOLY Patrick, le rôle de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, la restructuration des services de l'Etat.

La DDCSPP regroupe à présent la Direction Jeunesse et Sport (DDJS), une partie de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), la Direction Départementale des services Vétérinaires (DDSV), et de la Direction de la répression des Fraudes.

Une des missions confiée par l'Etat à la DDCSPP est de coordonner l'accueil des migrants et des réfugiés dans le Cantal.

Rappel du Contexte et objectifs :

1 – la réforme de l'asile – Loi n°2015-925 du 29 juillet 2015 :

- Apporter des réponses durables et structurelles aux difficultés récurrentes auxquelles notre système d'asile est confronté
- Une priorité de l'action de l'État dans le contexte migratoire que connaît l'Europe

2 – Le contexte international et national

- La guerre civile en Syrie, les conflits en Irak, en Libye alimentent une forte hausse des entrées dans l'espace Schengen et l'union européenne.
- Face à ce phénomène la France participe à une réponse européenne reposant sur trois piliers
- Identification des personnes en besoin manifeste de protection dès le pays de première entrée dans l'espace Schengen
- Répartition solidaire de ces personnes entre les différents États membres de l'UE
- Politique active de retour depuis le pays de première entrée de ceux qui ne relèvent pas de l'asile (coopération accrue avec pays tiers et pays de transit)

3 – la mise en place d'un plan migrant avec 3 objectifs

- Développer et améliorer les dispositifs d'accueil des DA
- Améliorer l'accompagnement des migrants
- Renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière

L'Etat souhaite diminuer les délais de décision pour mieux accompagner les personnes qui peuvent rester (droit à la santé, droit à l'éducation...) et celles qui doivent partir.

**La participation du Cantal
au développement et à l'amélioration de l'accueil
des demandeurs d'asile**

I - Une augmentation conséquente des places et dispositifs d'accueil

1) - Le CAO (Centre d'accueil et d'orientation) – Une mise à l'abri des migrants

Nombre de places dans le Cantal : 69

- AURILLAC : 29 places isolés en diffus depuis 2015

- CHAMPAGNAC : 40 places familles et isolés à Champagnac – ouverture en juin 2017

47 personnes ont été accueillies au CAO de Champagnac dont 7 familles et 24 personnes isolées

53 personnes ont été accompagnées au CAO d'Aurillac (isolés) en 2017

13 personnes sont sorties avec la protection internationale en 2017 et 10 ont été orientées en CADA

Nationalités : afghane, éthiopienne, somalienne, syrienne, libyenne, soudanaise, malienne, tchadienne, guinéenne

2) - Le CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile)

Financé par l'Etat comme le CAO

L'accueil est plus long et il y a une aide juridique.

A AURILLAC : 127 places en diffus – familles et isolés avec une augmentation de 67 places de 2013 à 2016

249 personnes ont été accompagnées en 2017 (30 % isolés, 70 % familles)

Nationalités : Albanaise, Angolaise, Syrienne, Kosovare, Afghane, Serbe, Soudanaise, Malienne, Macédonienne, Libyenne, Ivoirienne, Bosniaque, Algérienne, Érythréenne, Népalaise, Sri lankaise, Russe

91 personnes ont obtenu la protection internationale depuis le 1^{er} janvier 2017 > 10 personnes ont été orientées vers un CPH (Centre provisoire d'hébergement pour accompagner les réfugiés)

Difficultés pour trouver des logements pour les personnes isolées.

3) - Le CPH (Centre provisoire d'hébergement – accompagnement rapproché de réfugiés plus fragiles)

Ces centres accueillent des réfugiés, qui ne sont plus des demandeurs d'asile, ils peuvent refaire leur vie et espérer travailler en France et ont une vocation à rester en France longtemps.

A AURILLAC : 60 places en diffus – 13 familles et 13 isolés

67 personnes ont été accueillies au CPH depuis son ouverture (juin 2017)

Nationalités : Malienne, afghane, irakienne, syrienne, soudanaise, albanaise

4) - L'accueil de familles réinstallées (camps de Turquie, Jordanie, Liban...)

Ce sont des Familles avec des problèmes de santé – statué comme réfugiés par le Haut-Commissariat aux réfugiés. Cela concerne principalement des familles Syriennes, lié au conflit syrien.

Pour ces familles, il n'y a pas de demande d'asile. Actuellement, 5 000 Familles ont été accueillies sur le territoire français, l'engagement national étant de 10 000.

En 2016 : 2 familles à Aurillac, 1 à Vic-sur-Cère, 1 à Maurs, 1 à Arpajon

En 2017 : 2 familles à Aurillac, 4 à St Flour, 2 à Massiac, 4 à Murat (3 sont arrivées) et 2 à Neussargues en Pinatelle (arrivées prévues en février 2018)

Aujourd'hui 54 personnes accueillies sur 4 communes : 22 adultes et 32 enfants.

Dans le Cantal, cela se passe très bien, les accueils sont financés par l'Etat, un accompagnement d'un an est géré par une association professionnelle.

Actuellement, à Aurillac, c'est l'Association AURORE qui s'occupe de ces familles réinstallées, qui les accompagne dans les démarches administratives, de santé, de scolarisation des enfants, de l'apprentissage du français. Les familles accueillies signent un contrat d'intégration républicaine. Pour permettre l'accueil de ces familles, il faut un accord du Maire et du Conseil Municipal, une dynamique associative, le CCAS peut participer à l'accompagnement. Les points essentiels de la

réussite sont la chaleur de l'accueil et l'environnement de l'accueil ainsi que la volonté des familles accueillies d'être indépendantes, de s'insérer, de vivre et de travailler.

Mr BONHOURE demande s'il y a un choix possible en fonction des corps de métier

Mme LAGNEAU répond que les familles sont choisies en fonction de la typologie des logements et des problèmes de santé des personnes accueillies.

Elle précise qu'il y a tellement de familles à loger, qu'on ne peut pas prendre en compte cette sélection, ça serait idéal mais nous ne sommes pas dans une situation idéale.

Mr DELCAUSSE ajoute que Saint-Mamet-La Salvétat est un cul de sac économique. On peut être difficilement contre ce genre de situation, ça demande une adhésion globale de la population pour que ce soit réussi.

Mme LAGNEAU ajoute qu'il n'y a aucun endroit où ça se soit mal passé et que c'est une responsabilité collective.

Mme VERDIER ajoute que cela n'empêche pas d'organiser une réunion même si on doit prendre la décision.

Mme LAGNEAU explique que le Conseil Municipal a aussi un rôle de communication auprès de la population. Un travail avec le secteur associatif peut être intéressant.

Elle précise que les familles qui sont accueillies ont des enfants en bas âge, l'esprit de solidarité ne peut que se développer.

Mme CHERPEAU demande ce qu'il se passe au bout d'un an.

Mme LAGNEAU répond que le Conseil Départemental prend le relais (Assistants sociales, RSA)

Mr JOLY demande si ces familles repartent chez elles ensuite.

Mme LAGNEAU répond qu'ils ont l'obligation de rester 10 ans en France. Pendant un an, ils ont droit à un accompagnement, cependant s'ils décident de partir dans une autre ville cet accompagnement cesse.

Mr BEDOUSSAC pense que l'on ne peut pas accueillir toute la misère du monde.

Mme GAILLAC ajoute qu'il y a déjà des gens autour de nous qui ont des difficultés. Elle demande où sont ces familles actuellement.

Mme LAGNEAU répond que ces familles sont dans des camps en Turquie, Syrie, elles sont en danger dans leur pays et attendent d'être intégrées en Europe, où elles seront réinstallées.

II – Une pluralité d'opérateurs appelés à travailler de façon coordonnée

- FTDA (France Terre d'asile) prend en charge le CAO d'Aurillac et le CADA d'Aurillac
- Forum réfugiés Cosi prend en charge le CAO de Champagnac et le CPH (Centre provisoire d'hébergement) d'Aurillac
- Aurore prend en charge des familles de réinstallés à Aurillac, St Flour, Massiac, Murat, Neussargues et prochainement dans le sud du département : Maurs, Boisset... St Mamet ?

III – Une mobilisation de territoires de plus en plus nombreux

IV – Une mobilisation de nombreux acteurs

Directions de l'État, Éducation nationale, ARS, collectivités territoriales (maires, com com, CD), CH, Organismes payeurs, Pôle emploi, CCI, associations et bénévoles...

Un enjeu important :

réussir l'intégration dans le Cantal pour les réfugiés

I – La question de l'ouverture des droits

Pour tous les réfugiés cet enjeu est essentiel

Pour les familles réinstallées, l'association, opérateur de l'accompagnement (AURORE) financée par l'État à cette fin, prend en charge toutes les démarches nécessaires.

II – La question de la découverte de l'environnement immédiat de la famille, codes « culturels »...

Rôle premier de l'association qui accompagne (grandes surfaces pour les courses, écoles, autres services) en lien avec le CCAS et les secteurs associatifs mobilisés.

III – La question de l'apprentissage du français

- Une condition nécessaire à l'intégration sociale et professionnelle.

- **Les moyens:**

- les 240 heures du CIR (Contrat d'Intégration Républicaine) pour les adultes – cours pris en charge par l'AFORMAC

- les temps dédiés de français par l'éducation nationale (cours d'appui pour les enfants – dispositif ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration)
- l'accompagnement socio-linguistique par la plate-forme ALF pour les personnes analphabètes ou FLE 0,
- les cours ou temps de conversations, jeux, pris en charge par les associations caritatives et des bénévoles

IV – La question de la scolarité

- Scolarisation de tous les enfants en âge d'être scolarisés
- Bonne implication des professeurs des écoles et prise en compte de la particularité du public par les services de l'éducation nationale dans le Cantal avec un dispositif dédié : « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants ».

V – La question de l'accès à la santé

Le rôle important du Centre hospitalier d'Aurillac.

Bon partenariat avec la PASS (Permanence d'accès aux soins de santé pour les personnes vulnérables)

A Saint Flour, Murat et Massiac

Pas de difficulté d'accès à la santé

Travail réalisé avec les médecins de secteurs et hôpitaux de proximité.

VI – L'insertion professionnelle : une mobilisation pluri partenariale nécessaire

Moyens :

La plate-forme emplois des réfugiés mise en place dans le Cantal avec l'appui de la CCI, de Pôle Emploi, de la Mission locale, la garantie jeune, réseaux tissés par les opérateurs dans le domaine de l'emploi.

Intégration des 3 opérateurs dans le dispositif d'accompagnement global par Pôle Emploi.

Points positifs : - les personnes réfugiées veulent travailler.

Accueil des familles réfugiées dites réinstallées

En conclusion

- Un accompagnement financé par l'État, par une association « opérateur », donc professionnel, qui intervient directement dans la commune.
- Un partenariat nécessaire avec les principaux acteurs des territoires : CCAS d'abord, école, autres services.
- Une belle opportunité de dynamique locale sur le plan associatif (aide à la mobilité, aide à l'apprentissage du français, aide à l'intégration).

Monsieur le Maire propose de constituer un groupe de travail pour préparer l'arrivée de deux familles réinstallées.

Mr JOLY, Mme IZOULET proposent d'en faire partie, Mr le Maire souhaite le proposer aux membres du CCAS, et ajoute que toute personne extérieure est la bienvenue, les enseignants du primaire, du collège...

Mme LAGNEAU ajoute que ces familles pourraient arriver d'ici juin 2018 si la commune de Saint-Mamet-La Salvetat accepte de les accueillir.

Fin de réunion : 21h30